

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Sept le 31 Janvier à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Étaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, AM. Goujon, D. Guillaume, P. Cormier, M. Foidart, F. Téroute, F. Hervé, J. Grévès, A. Buzaré, JJ. Marteil, G. Thiery, L. Médica D. Renouf, Z. Dano, MC Couf, AM Garangé, C. Jourdain, MF Guillemot, MM Guillemot, P. Le Dro, C. Pecchia, R. Hénault M. Le Teuff, L. Detrez, PY Le Grogneq, V. Robin-Cornaud (arrivée à 20 H 37) Conseillers municipaux

Absents excusés :

D. Capart qui a donné procuration à F. Aubertin
P. Guilbaudeau « « à AM. Goujon
L. Monnerie « « à M. Foidart
S. Caroff « « à P. Cormier
M. David « « à L. Detrez

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 25 Janvier 2017

Date de l'affichage : 25 Janvier 2017

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33

2017_18 : Projet de convention avec Lorient Agglomération pour mise en œuvre d'un Système d'Information Géographique (SIG)

Rapporteur : L. Médica

Lorient Agglomération et Morbihan Énergies collaborent à la mise en œuvre d'un Plan Corps de Rue simplifié (PCRS), couche de base dans un référentiel unique et légal d'un Système d'Information Géographique (SIG).

Cette couche sera en mesure de recevoir de manière cohérente toutes les autres couches support des plans des réseaux d'eau, d'assainissement, du bâti, de l'éclairage public, etc.).

Par ailleurs, la ville de Guidel a décidé de s'associer au groupement de commandes pour la géolocalisation de son réseau d'éclairage public, réseau sensible qui doit être géolocalisé avec précision dans sa globalité avant fin 2019 [Décret et arrêtés DT/DICT - Communes de plus de 3 000 habitants].

Il est donc proposé de signer avec Lorient Agglomération une **convention** ayant pour objet de définir les modalités d'intervention des services de Lorient Agglomération pour le traitement et la mise en place d'un projet SIG sur la commune sachant que la ville a besoin, à court terme, de gérer ses réseaux sensibles et pour cela :

- Acquérir un logiciel SIG hébergeant le PCRS ;

- Gérer et stocker les données existantes (eau, assainissement, éclairage public, PLU,....) ;
- Former son personnel ;
- Développer ou enrichir ses propres bases de données (par exemple la nouvelle couche Espaces Verts développée en interne) ;

Les prestations de services spécifiques du SIG seraient les suivantes :

1. Concernant les ESPACES VERTS :

La ville de Guidel souhaite mettre en place une gestion différenciée afin d'optimiser la connaissance et l'entretien de ses espaces verts. Le recensement, les processus de mises à jour de l'ensemble du patrimoine de la commune sont des prérequis pour mettre en place un plan de gestion efficient.

a) Conduite de l'opération

b) Préparation d'un modèle de données en co-construction avec la Commune de Guidel

c) Mise à jour des données et consultation des informations géographiques

2. Concernant le CONTRÔLE DES DONNÉES TOPOGRAPHIQUES et des RÉCOLEMENTS après TRAVAUX :

La mission consisterait à qualifier les données, suite à une prestation de service réalisée par un géomètre ou une entreprise, afin de construire dans le temps un référentiel intercommunal homogène fiable.

Un volume annuel prévisionnel sera défini par la commune afin que Lorient Agglomération planifie l'ensemble des opérations de contrôle sur l'ensemble du territoire. Cette réflexion permettra également d'alimenter l'ensemble prévisionnel des besoins des services de Lorient Agglomération et ainsi cibler les investissements là où ils sont nécessaires.

La mission SIG devra être associée aux réunions concessionnaires où ces thématiques sont abordées.

3. Concernant le TRAITEMENT DES DONNÉES ET NORMALISATION

Le service permet de mettre dans les normes de gestion ou d'échanges au format SIG, des données provenant de diverses sources.

Cette prestation spécifique sera évaluée au regard du besoin de la commune

4. Concernant L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE du projet SIG

La mission consiste à mettre en place un Système d'Information Géographique global.

Cette prestation sera évaluée au regard du besoin de la commune de Guidel et réalisée en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Informations de Lorient Agglomération.

■ Dispositions financières :

La mission de Lorient Agglomération sera rémunérée sur la base d'un montant correspondant à un forfait de jours d'intervention des agents de Lorient Agglomération multiplié par les coûts de journée soit :

→ nbre jours SIG/DSI x 342 € (1 agent catégorie A)

→ nbre jours SIG x 262 € (1 agent catégorie B)

Stockage et accès aux données = 1,50 € du Go (régularisation si dépassement avec facturation à la fin de la convention).

Forfait annuel assistance (formation, accompagnement) = 500 €.

La mission de contrôle des données topographiques et des récolements après travaux sera facturée sur les bases définies ci-dessous :

→ de 0 à 2 000 m² = 2 jours agent de Catégorie A + 1 jour agent Catégorie B

→ de 2 000 à 5 000 m² = 4 jours agent Catégorie A + 1 jour agent Catégorie B

→ au-delà de 5 000 m² le service appliquera le coût réel du temps passé sur le terrain et au bureau comme précisé à l'article 6 de la convention.

Dès l'approbation de la présente convention, les parties conviennent de se rencontrer pour élaborer le programme annuel de travail conformément au budget prévisionnel voté par la commune de Guidel et la charge de travail de la direction DSI/SIG de Lorient Agglomération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 04 janvier 2017 ;

VU le projet de « Convention de prestations de services de Traitement des données Géographiques - Projet SIG de la Commune de Guidel » avec Lorient Agglomération ;

APPROUVE le projet de « Convention de prestations de services de Traitement des données Géographiques - Projet SIG de la Commune de Guidel » avec Lorient Agglomération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la « Convention de prestations de services de Traitement des données Géographiques - Projet SIG de la Commune de Guidel » avec Lorient Agglomération

Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 1^{er} Février 2017
Le Maire,
François AUBERTIN

